association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

note de séance

Ordre du jour proposé:
1. bienvenue + 2. procès-verbal de l'Assemblée ASRO du mardi 24 mars 2026
3. questions éventuelles sur les communications de l'administrateur
4. présentation des comptes, du rapport de révision.
5. élections du Bureau du Conseil
6. températures d'usage de nos locaux
7. polices d'assurance avec la Mobilière concernant le personnel
8. usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives.
9. a) modification structurelle + b) demande d'adhésion
10. présentation du site web remodelé + la nouvelle liste de diffusion
X. DIVERS : date de la tenue de notre prochaine assemblée.

11/11/2026 note assemblee du 29-10-2026

2026-11-11asro_assemblee note assemblee du 29-10-2026.pdf

2026-10-29 Présent-e-s: DAMARY Martin; MORETTI Bruno ; FUMEAUX Bertrand ; REYMOND Claude ;
excusé-e-s : FISCO Antonio; LELONG Aurélie; GUILLOT Michel ; NARCISO Victor

1. bienvenue + l'ordre du jour est accepté avec le traitement du point 10 immédiatement.

10. Claude arrive à 10h10, distribue la poupée de délibération et signale que le procès-verbal de l'Assemblée ASRO du mardi 24 mars 2026 est lisible à la dernière page de la poupée de délibérations distribuée en début de séance - et invite les personnes présentes à numéroter manuellement les feuilles de 1 à 13.

 Notre président de séance Martin a préparé sur l'écran de vidéoconférence la visualisation du site web; Claude montre le chemin pour accéder à la création de liste de diffusion et montre les existantes; puis présente le fonctionnement des infolettres. Martin souligne l'intérêt communicationnel pour les membres et la gratuité de l'usage. Claude explique la différence entre l'usage de NewsLetter et le processus présenté : ce dernier se référant à des articles publiés dans les rubriques des membres annonce à leurs destinataires ces contenus - et surtout leur signale que ceux-ci sont consultables de manière pérenne - ce qui n'est pas le cas des NewLetter usuelles : après suppression de celles-ci dans sa messagerie, nul ne peut en retrouver le contenu. A 10h55 il est mis fin à ce point.

2. La note de séance de l'Assemblée ASRO du mardi 24 mars 2026 est adoptée a l'unanimité.

3. communications de l'administrateur depuis mars, soit :
 a) le bouclement provisoire du 11-09-2026 a été établi pour faciliter l'appréciation de l'organe de révision dans son contrôle de l'exercice 2025 + d'évaluer la nécessité de proposer des ajustements concernant notamment les recettes : l'administrateur ne propose rien de tel aujourd'hui;
 b) vu les plus faibles utilisations de nos locaux pendant la période, l'engagement en CDI de Madame Asunta VASQUEZ HURTADO pour remplacer Jacqueline pendant 4 semaines aurait pu être évité: il est décidé qu'on demandera à la titulaire d'annoncer fin janvier au plus tard ses souhaits de vacances et les membres disposant de locaux tiendront compte de celles-ci pour satisfaire les souhaits de leur personnel = cette coordination pourrait nous dégager de soucis en matière de nettoyage pendant les périodes vacances tant dans les bureaux privatifs que les communs;
 c) concernant le transfert du site OASI de son hébergement chez CGAS à celui d'ASRO, Claude montre à l'écran le sous-domaine oasi.asro1918.org : celui-ci bénéficiera dorénavant de la mise à jour automatique de SPIP comme le site web ASRO. Il montre également un second sous-domaine https://soyezcreateurs.oasi.asro1918.org/ qui offrira la possibilité à ce membre de passer son site en «responsive» lorsqu'il le jugera nécessaire. Oui les 3h30 du travail de Jacques PYRAT sont prises en charge par ASRO en faveur de son membre OASI.

4. présentation des comptes par Claude, **Exploitation** avec plus particulièrement les pages 8 et 9 de la poupée, en 5200 l'augmentation de 5392 CHF correspond au besoin de réparer le site web après l'attaque de hackers + le passage à un nouveau squelette avec visualisation «responsive», l'administrateur à restitué 2686 CHF sous forme de don visible en 3012. Questions sur le compte 6920 Amortissements, Martin montre l'annonce de la Gérance immobilière 22-06-1993 avec une augmentation de loyer au 01-01-1994 et Claude explique que le montant de 11'700 CHF n'a pas varié depuis parce que l'ASRO procède avec ces propres moyens à l'entretien des locaux (murs, sols, vitres et stores, plomberie, électricité), par exemple l'équipement en LED des 64 luminaires de l'étage nous a coûté passé 6000 CHF amortis sur 7 ans.
 Pour le **Bilan** il faut remarquer que nos créanciers sont plus aptes à honorer leurs factures; concernant les actifs immobilisés et le compte 1540 Claude rappelle que nous avons décidé d'acheter du matériel afin de remplacer sa location annuelle pour 1200 CHF/an chez swisscom, concernant le 1541 il explique que les 254 CHF correspondent aux coûts fixes annuels que peut nous facturer infomaniak pour les hébergements web + mail + noms de domaine et que le dépôt de cette somme chez lui nous met à l'abri du risque que notre fournisseur nous «débranche» en cas d'incapacité d'ASRO d'effectuer ses paiements aux délais contractuels.
 Les personnes présentes ont déjà pris connaissance du rapport de vérification établi par Aurélie, Claude les invite à lire encore le courriel envoyé avant minuit sur celui-ci. Discussion de laquelle il ressort que l**es comptes sont approuvés** à l'unanimité et son rapport le serait tout autant si Aurélie accepterait de modifier ces remarques portant sur le compte d'exploitation 5200 et intégrant d'autres portant sur 6910 Réparation et transformation. Si cela ne devait pas lui convenir alors, elle présentera un autre rapport à notre prochaine assemblée.

5. à 12h00 nous abordons les élections du Bureau du Conseil (à l'unanimité)
 a) une présidence Martin DAMARY - SSP;
 b) une vice-présidence Bertrand FUMEAU - syndicom;
 c) Antonio FISCO - syndicom comme vérificateur pour soutenir le travail d'Aurélie LELONG.

ASRO
association
des salles de réunions
ouvrières

rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
+41 22 731 87 07
admin@asro1918.org
IBAN CH1409000000173383029

note de séance

Ordre du jour proposé:
1. bienvenue + 2. procès-verbal de l'Assemblée ASRO du mardi 24 mars 2026
3. questions éventuelles sur les communications de l'administrateur
4. présentation des comptes, du rapport de révision.
5. élections du Bureau du Conseil
6. températures d'usage de nos locaux
7. polices d'assurance avec la Mobilière concernant le personnel
8. usage partagé entre les membres de la cave pour l'entrepôt de leurs archives.
9. a) modification structurelle + b) demande d'adhésion
10. présentation du site web remodelé + la nouvelle liste de diffusion
X. DIVERS : date de la tenue de notre prochaine assemblée.

6. températures d'usage de nos locaux : on attend la réponse de Madame CHASTONAY Marjorie, et l'assemblée entend avec bienveillance la proposition de l'administrateur : deviser la prise d'une photo de la terrasse du 3e étage depuis l'Hôtel Mandarin en face, son impression sur toile translucide de 4x24m, son accrochage à un échafaudage d'occasion - couvert d'un filet de camouflage de la même tiente que la façade - et l'installer à 1m de celle-ci : cette installation réversible nous préserverait durablement du soleil et des montées en température insupportables.

7. acceptation du renouvellement des polices d'assurance avec la Mobilière concernant le personnel:
 Assurance accidents obligatoire selon la LAA FAC, G-1566-0914 = 220.70 CHD
 Complément à l'assurance accidents obligatoire FAC, G-1566-0917 = 200.00 CHF
 Assurance maladie collective FAC, G-1569-6184 = 322.07 CHF

8. SSP a trouvé à l'interne une personne que veillera à transférer aux Archives contestataires une partie de celles stockées dans nos caves.

 Claude signale qu'à l'occasion des aménagements des locaux syndicom en début d'année, l'ASRO avait pris des dispositions dans son périmètre pour faciliter à ce membre le déplacement de documentations diverses en regroupant ses propres archives dans plusieurs armoires. Un volume important de choses syndicom devenues obsolètes ayant déjà été évacué, ASRO dispose d'une armoire et demi pour accueillir provisoirement des archives d'autres membres en attendant de pouvoir les descendre à la cave.

9. a) modification structurelle : Claude commente le document mis à disposition en page 13 de la poupée qui présente pour 2026 les charges internet réparties en 17.9 parts, on n'y change rien en passant prochainement à 17 puisque ;
 b) l'assemblée accepte à l'unanimité la demande d'**adhésion** de l'association « Branche suisse du Réseau salariat » / Travail&Salariat * et attribue à ce nouveau membre un statut équivalant à OASI, MBK et Nextar (sans accès à une boîte aux lettres particulière).

X. DIVERS : Claude signale avoir mis à disposition de l'assemblée sur l'article web concernant cette séance une modification réglementaire proposée par le vice-président et l'administrateur concernant les rémunérations forfaitaires annuelles des personnes élues dans une fonction statutaire. Parce que celle-ci n'a pas formellement été intégrée à l'ordre du jour, l'assemblée décide de l'étudier lors de ses prochaines délibérations, et en attendant l'administrateur fait au mieux pour régler cette question pour l'exercice 2025.

 La tenue de notre prochaine assemblée est fixée au jeudi 18 mars 2027 à 10h00.

Séance levée à 12h50.
Rédaction par Claude REYMOND.

 Remis aux personnes présentes le 31 octobre 2026 à 18h32 pour une première lecture avec invitation à compléter ou corriger vers 18h30 le jeudi 5 novembre.

 * j'ai constaté récemment que Travail-et-salariat a transféré son prépayé chez infomaniak sur celui d'ASRO = ce dernier s'en est trouvé augmenté de 114.15 CHF, ainsi notre prépayé à ce jour s'élève 378.30 CHF.

Aucune proposition de modification n'ayant été formulée jusqu'au 11 novembre 2026 17h50, la note est mise en ligne.